Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260825-D_2026_83-DE

N° D_2026_ 83 **25/08/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : CLIC
Objet : Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'année 2026

Le Président de REDON Agglomération,

Le Département de Loire-Atlantique souhaite apporter une aide exceptionnelle aux 13 CLIC de son territoire, en complément des 2 subventions annuelles de fonctionnement (l'une relative à sa mission auprès des personnes âgées et l'autre concernant sa mission d'accueil de proximité des personnes en situation de handicap) et des subventions versées dans le cadre de la CFPPA.
Cette subvention s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues à l'article 6-1-3 « Subvention exceptionnelle » du contrat d'objectifs conclu entre le Département et les CLIC pour la période 2024-2028 et répond plus particulièrement au volet relatif au « soutien des CLIC en difficulté financière ou à l'accompagnement de situations particulières, telles qu'un nouveau découpage territorial ou une restructuration ».

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_64 du 15 juin 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 15 septembre 2017 portant sur la modification des statuts communautaires en vue de la transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2018 actant la compétence optionnelle de l'action sociale d'intérêt communautaire et intégrant le fonctionnement et la gestion du service médico-social CLIC de niveau 3 ;

VU l'arrêté départemental portant renouvellement de l'autorisation du CLIC Redon Agglomération au 14 mars 2018 ;

VU la délibération CC_2024_75 du 27 mai 2024 approuvant le contrat d'objectifs 2024/2028 pour le CLIC avec le Département de Loire-Atlantique et la MDPH ;

CONSIDERANT que le Département de Loire-Atlantique et la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap de Loire-Atlantique confient au CLIC une mission d'intervention d'aide à la personne auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap et de leur entourage et une mission d'intérêt collectif avec la coordination d'actions collectives.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du département de Loire-Atlantique pour l'année 2026 de 2 570 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de signer tout document relatif à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 26/08/2026 15:46:11 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34